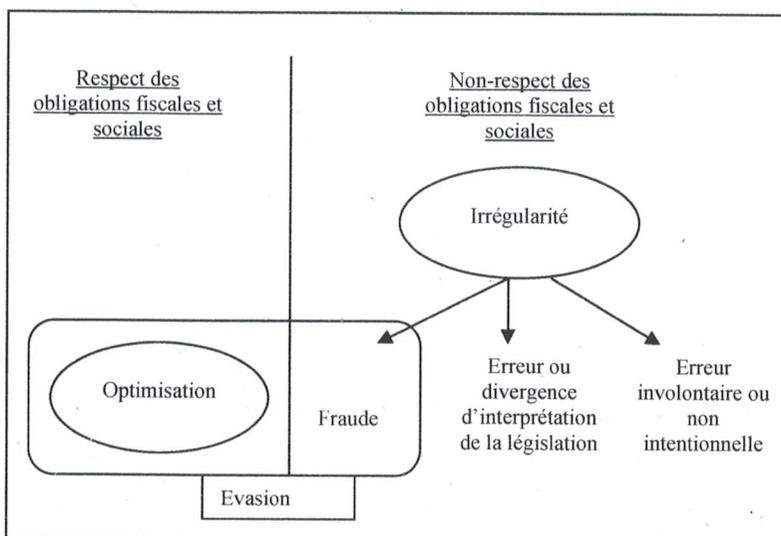


mars 2007

Enfin, *l'économie souterraine* regroupe l'ensemble des activités légales mais non déclarées aux administrations en charge du recouvrement des prélèvements obligatoires ainsi que l'ensemble des activités illégales qui génèrent des revenus dans l'économie. Le travail dissimulé participe ainsi de l'économie souterraine. Les comptables nationaux procèdent parfois à des estimations des activités non déclarées mais pas des activités illégales.

Graphique n°1 – Eléments de définition



Le présent rapport est donc consacré à l'étude des phénomènes d'irrégularité et de fraude aux prélèvements obligatoires en France aujourd'hui ainsi qu'aux moyens mis en œuvre pour lutter contre eux. En revanche, les questions liées à l'optimisation et à ses conséquences ne seront pas abordées, sinon de façon incidente. Le champ du rapport s'étend, conformément à la mission du conseil, à l'ensemble des prélèvements obligatoires et inclut donc aussi bien les prélèvements fiscaux que les cotisations sociales. Cependant, pour ne pas étendre exagérément un champ déjà assez vaste et, compte tenu de différentes contraintes, les prélèvements collectés par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) n'ont pas été étudiés. Dans le rapport, la notion d'administration en charge du recouvrement des prélèvements obligatoires regroupe ainsi la direction générale des impôts (DGI) et l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et, de façon beaucoup plus subsidiaire, les services de la DGDDI, de la